

même sacralisée, est-il le seul? « Le refus du converti », fait politique, économique et social, concerne-t-il tous les conquérants et leurs descendants? Par ailleurs les *mawālī* n'ont-ils pas très tôt participé à la mise en place de l'institution? Tout ceci pour dire que cette anthropologie de la distance et de la séparation devrait être en partie corrigée par celle de la proximité et de la médiation.

En fin de compte, si ce livre si dense appelle quelques critiques d'ensemble et de détail, c'est qu'il pèche par là même où il excelle, c'est-à-dire la remise en système. Faire jaillir un vaste faisceau de sens autour des idées de pérégrination, guerre et pauvreté pour aboutir à un objet relativement limité, nonobstant son importance, la fondation en mainmorte, l'exposait à quelques réductions inévitables. Mais retenons surtout tous les rapprochements et les questionnements qu'il suggère. Et que l'A. voie dans ces remarques un encouragement à poursuivre la conquête d'une terre dont nous nous accorderons à dire que le statut reste encore à définir.

Denis GRIL  
(Université de Provence)

Jacqueline SUBLET, *Le voile du nom. Essai sur le nom propre arabe*. PUF, Paris, 1991.  
13,5 × 21 cm, 208 p.

Il est difficile de rendre compte de cet ouvrage d'apparence modeste, mais d'une grande richesse, bourré de remarques, de multiples traits significatifs enregistrés au cours d'années passées par J.S. au service de l'*Onomasticon*, et dans lesquels l'historien, l'anthropologue pourront trouver leur pâture.

L'introduction (« Le biographe auteur du nom ») révèle d'où est partie l'idée de l'enquête : les ensembles encyclopédiques mameluks avec leur acharnement à éviter toute confusion d'identité, entreprises annonçant déjà à leur manière l'ambition de l'*Onomasticon*. Les éléments du nom (*ism*, *kunya*, *laqab*, *nisba*) indiquent à la fois un axe temporel vertical (filiation, *kunya*, nom d'origine) et l'espace horizontal du personnage (surnoms générés parfois par le nom lui-même, ou qui ont été acquis au cours d'une vie et en portent les traces).

La première dimension est donc la verticale (« Le statut d'ancêtre ») et révèle le double héritage des liens de filiation et des qualités exemplaires ; on y retrouve le groupe, la parenté, les réseaux qui peuvent être aussi bien ceux de la transmission du savoir (les chaînes des hommes du *hadīt*) que ceux des inscriptions sur les registres de l'armée (l'inscription dans le *dīwān* de la haute époque, fondée sur la connaissance des généalogies, contrastant avec l'étonnant monde sans ancêtres du soldat mameluk : la parenté y est horizontale, et la thématique des noms renvoie au monde minéral ou animal, cf. p. 31-32). Lorsqu'un nom manque dans les réseaux, les noms fictifs sont là pour remplir les vides.

La *kunya* est davantage liée à l'individu (le chapitre s'intitule « La preuve de soi »). Elle joue sur les multiples valeurs du nom. Mais les diverses *kunya*, apanages du musulman libre, sont des signes du personnage saisi en approche sociale. La *kunya* « remplace en quelque sorte la

majuscule que les noms propres ont dans d'autres langues que l'arabe... elle constitue une sorte de glacis de mots qui alerte le lecteur sur la présence du nom propre » (p. 68-69).

Le *laqab* (« Qui porte la mémoire ») est bien plus encore un phénomène social. Lié à l'individu, il n'est pas transmissible. L'introduction de l'ouvrage d'Ibn al-Ǧawzī sur les noms et les surnoms montre le souci d'embrasser une belle diversité. J.S. analyse la thématique des principaux *laqab* en *dawla* et en *dīn* (lumière, éclat, soutien, fierté, honneur, triomphe...), et le passage des uns aux autres au cours du XII<sup>e</sup> siècle (p. 92-93).

Les noms de relation (« Relation et situation ») relèvent tout ce qui dans les origines, les études entreprises, les maîtres suivis, est remarquable et ne va pas de soi. C'est une sorte d'onomastique sauvage où le besoin de noter les particularités emprunte les voies les plus variées. Les noms des femmes les situent évidemment en dépendance par rapport au monde masculin (p. 114 sqq.).

L'avant-dernier chapitre (« L'approche par le nom ») réunit les circonstances où l'enregistrement des noms acquiert la plus grande importance : enregistrement des noms des transmetteurs sous forme abrégée, réunion d'auditeurs d'une lecture de manuscrit, avec inscription dans les certificats d'audition (*samā'*), répertoire des maîtres suivis, règles de la correspondance.

Une conclusion (« Pour une théorie des noms ») revient sur cet esprit de système qui a présidé à l'enregistrement de ces noms, et préfigure en quelque sorte le traitement informatique. C'est l'inventaire de l'univers infiniment concret des noms. Les noms ont leur espace, leur action bénéfique. Les divers éléments annexes qu'on a relevés, et qui entourent le nom proprement dit, sont comme une protection du nom lui-même et de la personne.

On referme ce livre, enchanté de cet univers chatoyant des noms de ces hommes qui peuplaient ce monde, et qu'on avait alors à cœur d'identifier, dans la mobilité constante de chacun. J.S. cite (p. 189) le bel article de Goitein « Individualism and Conformity in Classical Islam ». Il est clair que cette avidité à enregistrer, ce sens de la particularité individuelle, a continué bien au-delà des temps classiques.

Jean-Claude GARCIN  
(Université de Provence)

Bernard LEWIS, *Le langage politique de l'Islam*, traduit de l'anglais par Odette Guitard. Gallimard, Paris, 1988. 241 p., dont notes 50 p., et index 10 p.

Un des plus éminents islamologues anglo-saxons publie ici des conférences données à Chicago en 1986. Le texte, limpide et dense, se lit avec facilité; la qualité de la traduction donne parfois l'illusion d'un ouvrage écrit directement en français. L'érudition est renvoyée dans des notes rassemblées en fin d'ouvrage. La culture de l'auteur qui s'étend des textes fondateurs hébreïques jusqu'aux publications politiques actuelles, turques ou iraniennes, est un élément supplémentaire d'agrément.

B. L. oppose l'unité de l'islam, religion et justification du pouvoir politique, à la dichotomie occidentale, Église et État. Le discours politique oriental s'est développé dans trois langues, l'arabe, le persan et le turc, structurellement étrangères mais liées par une référence islamique unique. Une théorie très neuve du droit public, fondée sur les textes du Coran et de la sunna,